

Institut d'Enseignement à Distance

PROCEDURES D'ADMISSION EN LICENCE ET EN D.U





Demander une admission à l'Institut d'Enseignement à Distance

IED - Paris 8

Année universitaire 2020 / 2021



Institut d'Enseignement à Distance

La demande d'admission est l'opération préalable d'accès aux études dans une université. Si cette demande est acceptée par l'université, elle est suivie d'une inscription administrative. Etant donné que c'est une étape importante pour poursuivre ou intégrer l'IED, nous vous proposons de mener cette démarche en trois (3) rubriques :

I - Préparation de la demande

Cette rubrique recense l'essentiel des renseignements nécessaires pour préparer votre demande d'admission :

Vérifier le programme de la formation choisie ;

- Se renseigner sur les dates et tarifs ;
- Vérifier les conditions d'accès ;
- Vérifier les pré-requis ;
- · Consulter les modalités de contrôle des connaissances (examens)
- Déterminer votre profil (formation initiale ou formation continue ; première inscription à Paris 8 ou Réinscription ;
- boursier (statut non disponible dans le cadre du DU de Criminologie) ou non boursier ; étudiant extérieur à Paris 8 en 2019-2020 (transfert).



Institut d'Enseignement à Distance

II - Dépôt de la demande

Les informations nécessaires pour bien mener votre dépôt de demande d'admission :

- Créer un compte e-candidat (https://appscol2.univ-paris8.fr/candidature-P8-ied/): 3 vœux maximum;
- Remplir le dossier d'admission (n° INE, nom de jeune fille pour les femmes mariées, n° CVEC, etc.) ;
- · Préparer l'ensemble des pièces à fournir (diplômes, relevés de notes, attestation de transfert, notification de bourse,
- · dossier de financement si formation continue, etc.);
- · Assembler les documents en format numérique (format exigé, vérifier la taille et la lisibilité de vos fichiers);
- · Téléverser les pièces demandées et transmettre votre dossier de candidature



Institut d'Enseignement à Distance

II - Après la demande

Ce qu'il faut faire suite au dépôt de votre demande d'admission :

- · Suivre votre candidature en ligne (consulter votre boîte de messagerie, vous serez avisé par courriel);
- · Répondre rapidement en cas de demande de nouvelles pièces ;
- Si vous avez un avis favorable, confirmer votre admission;
- Télécharger votre lettre d'admission et procéder à votre inscription administrative à partir de la date d'ouverture des inscription.
- · Si vous obtenez un avis défavorable, le motif et les voies de recours seront indiqués dans la lettre de refus.



Institut d'Enseignement à Distance

Pièces à fournir pour l'ensemble des candidats :

- · Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport ou carte de séjour ou de résident ;
- · Une copie de vos diplômes (baccalauréat ou DAEU inclus);
- · Une copie de vos relevés de notes (baccalauréat ou DAEU inclus);
- Une photo d'identité en couleur ;
- Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (pour les étudiants de nationalité française de moins de 28 ans au 01/09/2018 en 1ère inscription) ;
- · Attestation d'équivalences si vous avez été admis par cette procédure.

Si vous êtes titulaire d'un diplôme étranger, vous devez obligatoirement joindre en plus :

- · Une copie du diplôme du baccalauréat ou équivalent avec sa traduction légalisée ;
- · Une copie du diplôme universitaire avec sa traduction légalisée ;
- · Une copie des relevés de notes pour chaque année universitaire avec sa traduction légalisée.



Institut d'Enseignement à Distance

Conditions d'accessibilité

Accès en première année de licence :

- Baccalauréat français, étranger* ou Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)
- · Capacité en Droit uniquement pour la licence en Droit.

Accès en deuxième année de licence :

• Licence 1 dans la formation demandée

Accès en troisième année de licence :

· Licence 2 (DEUG) dans la formation demandée



Institut d'Enseignement à Distance

Accès en troisième année de licence Sciences de l'Education :

- Licence 2 (DEUG) dans d'une université française en Lettres, Arts, Langues, Sciences Humaines et Sociales (Sciences de l'éducation, Anthropologie, Sociologie, Ethnologie, Géographie, Histoire, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'information et de la communication, Sciences du langage, Littérature française, STAPS).
- Diplôme d'Etat (DE) du travail social ou médico-social (éducateur spécialisé, assistant de service social ; conseiller en économie sociale et familiale ; éducateur de jeunes enfants ; infirmier ; kinésithérapeute ; sage-femme ; orthophoniste) ;
- BTS « Economie sociale et familiale » ;
- DUT « Carrières sociales »

Accès au Diplôme Universitaire (DU) Criminologie:

- L2, L3, M1, M2 ou doctorat en droit;
- Licence de psychologie
- Capacité de droit

Les étudiants en Capacité en Droit ou en L2 (à condition que la L1 soit acquise complètement) peuvent s'inscrire mais ne pourront valider leur diplôme qu'une fois l'obtention de la capacité ou de la L2